

## Avis adopté

Séance plénière du 15 octobre 2025

# Complexité des *aides de l'Union européenne* et visibilité de son action

## Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

L'accès aux Fonds européens est synonyme de complexité.

Cette complexité peut se justifier par la nécessité d'un contrôle rigoureux de l'attribution et de l'usage de ces fonds publics et de leur conformité avec les politiques européennes dans lesquelles ils s'inscrivent. Pour autant, le poids des contraintes administratives ne doit pas conduire à décourager les initiatives car cela nourrit le sentiment d'une Europe toujours éloignée des réalités et besoins du terrain.

Notre groupe salue la démarche retenue dans le cadre de la préparation de cet avis d'enrichir le diagnostic et les propositions par les témoignages concrets de porteurs de projets. Ceux-ci ont souligné les nombreuses difficultés rencontrées dans la mobilisation de Fonds européens.

Ces difficultés tiennent à l'identification des appels à projets, avec leurs calendriers et critères d'éligibilité spécifiques, mais aussi au manque d'accompagnement des porteurs de projets. Elles tiennent également à l'insécurité juridique et financière vécue par ceux-ci en raison notamment de l'empilement des contrôles auxquels ils sont soumis. Tous ces obstacles sont d'autant plus durement ressentis que la structure ne dispose pas d'une équipe dédiée pour monter et suivre le projet, à l'instar des TPE-PME.

L'avis formule une série de préconisations pour lever les freins aux candidatures et pour sécuriser les porteurs de projets. Qu'il s'agisse d'améliorer l'information sur les appels à projets en cours, à travers la création d'un portail national en langue française relié à des plateformes numériques – nécessairement harmonisées - au niveau des régions la gestion. Qu'il s'agisse également de renforcer l'accompagnement des candidats par des équipes dédiées et par des formations. Qu'il s'agisse encore de mettre fin aux contrôles redondants et à l'évolution rétroactive des règles.

Notre Groupe soutient toutes ces préconisations, comme il retient également l'accent mis par l'avis sur le rôle de facilitateur que doit tenir chaque région pour favoriser l'émergence de projets sur son territoire, mais aussi pour réduire les délais de paiement et pour clarifier les pièces justificatives à produire.

Au-delà cependant, se pose toujours la question de la complexité des règles applicables à la mobilisation de chacun des Fonds européens. Citons le texte de 500 pages régissant l'ensemble des Fonds en gestion partagée, auquel s'ajoute un règlement propre à chaque fonds spécifique !

Les efforts annoncés par la Commission pour simplifier les procédures doivent donc encore se concrétiser. C'est un enjeu important pour les TPE-PME, comme pour une utilisation plus optimale des Financements européens par la France.

Si la simplification semble être un des axes prioritaires du prochain Cadre Financier Pluriannuel, nous partageons en revanche la crainte exprimée par l'avis d'une dilution des financements de la politique de cohésion dans le cadre des futurs Fonds uniques par Etat, tant cette politique tient un rôle essentiel dans la réduction des disparités économiques et sociales.

**Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cet avis.**